25e anniversaire de la Cour du Québec

La société évolue…la Cour du Québec aussi!

Il y a 25 ans aujourd'hui naissait la Cour du Québec! En effet, le 31 août 1988 est entrée en vigueur la *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives en vue d'instituer la Cour du Québec* par laquelle ont été unis la Cour des sessions de la paix (1908), chargée des affaires criminelles et pénales, la Cour provinciale (1965), dont la compétence était principalement en matière civile, et le Tribunal de la jeunesse (1977[1]), chargé d'entendre les litiges impliquant des personnes mineures[2].

Cet anniversaire offre d'abord l'occasion de saluer la vision et la détermination des auteurs de cette réforme majeure de l'organisation judiciaire au Québec. Ces changements importants visaient à améliorer l'accessibilité à la justice, notamment en simplifiant le système judiciaire pour le rendre plus efficace, en contrant « l'éparpillement » des juridictions et en encourageant la mobilité des juges.

La Cour du Québec devient alors la plus importante institution judiciaire du point de vue de la diversité des compétences exercées, du nombre de juges (279 à l'époque) et du volume des affaires traitées.

Le premier juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Albert Gobeil, résume ainsi sa façon d'aborder cette nouvelle institution et les défis qui l'attendent :

> « Dès le début, j'ai voulu exercer mes fonctions à partir de la conviction que la Cour du Québec succédait à trois institutions judiciaires qui avaient chacune **accumulé des richesses** qu'il nous était maintenant demandé non pas d'écarter mais de **mettre en commun**. Il m'apparaissait alors que nous devions faire sentir et comprendre à tous et à toutes les collègues de chacune de ces juridictions que nous reconnaissions l'importance de leur **contribution collective** jusque-là, la richesse qu'elle représentait en même temps que **la qualité et la compétence de chaque juge**. […] Il s'agissait d'**aller plus avant** et si, dans le passé, chaque cour, pour atteindre ses objectifs, devait faire valoir sa spécificité et sa différence, il s'agissait de **voir comment dorénavant, tout en maintenant intacte la spécificité des matières propres à chaque juridiction, il était nécessaire de faire valoir l'unicité de la fonction et de ses exigences**. »

La première équipe de juges en chef s'attaque à plusieurs chantiers, dont la mise en place d'une structure pour l'administration de la Cour; une meilleure

---

[1] Auparavant la Cour pour les jeunes délinquants de Montréal (1910) et Québec (1940).

[2] L'histoire de la Cour est en fait beaucoup plus longue et remonte aussi loin qu'au 18e siècle. Un ouvrage retraçant l'histoire de la Cour sera publié au cours des prochains mois par le professeur Sylvio Normand de la Faculté de droit de l'Université Laval.

répartition des effectifs; la recherche d'approches et de pratiques plus uniformes; l'établissement de délais cibles et l'élaboration d'un programme de formation permanente pour les juges.

En 1995, une nouvelle équipe de cinq juges en chef entre en fonction sous la direction de l'honorable Louis-Charles Fournier. Monsieur le juge Fournier laisse sa marque en poursuivant sur la voie d'un leadership fondé sur la gestion participative. Au cours de son mandat naît l'entité administrative aujourd'hui appelée le Bureau de la juge en chef.

En 1996, l'honorable Huguette St-Louis succède au juge Fournier. La nouvelle équipe de direction met notamment en place un plan quinquennal (1998-2003) conçu autour de cinq priorités, dont la qualité de la justice et des services rendus, le développement professionnel des juges, l'esprit d'équipe et la modernisation de la gestion de la Cour. En 2002 est conclue avec le ministère de la Justice une entente au sujet de l'autonomie administrative de la Cour du Québec, laquelle permet à la Cour de gérer son budget ainsi que certaines ressources nécessaires au fonctionnement de ses activités.

L'honorable Guy Gagnon débute son mandat en 2003. La vision de la Cour est définie dans un nouveau plan triennal (2005-2008) qui identifie une série de mesures axées sur le justiciable, une organisation plus efficace de la Cour et le rayonnement de celle-ci. Plusieurs des projets décrits sont menés à terme, comme la création de la Division administrative et d'appel qui voit le jour en 2007. Un site intranet dédié à la magistrature, une sorte de bibliothèque virtuelle pour les juges, est aussi lancé. Il faut également souligner la publication du premier rapport annuel de la Cour du Québec pour l'année 2005-2006; un tel rapport sera produit à chaque année par la suite.

*****

Mon mandat comme juge en chef débute le 21 octobre 2009. Je compte sur une équipe composée du juge en chef associé Mario Tremblay et des juges en chef adjoints Pierre E. Audet (Chambre civile), Claude C. Boulanger (Chambre de la jeunesse), Danielle Côté (Chambre criminelle et pénale) et André Perreault (responsable des cours municipales).

Nous avons aussi notre lot de défis, à commencer par la Commission Bastarache qui occupe en grande partie les premiers mois de mon mandat. La réflexion suscitée par cet exercice est néanmoins profitable en ce qu'elle conduit à la révision du règlement sur la sélection des candidats à la fonction de juge. Aucun effort n'est ménagé par la Cour du Québec afin que les meilleurs candidats puissent continuer à être proposés.

La Cour multiplie aussi ses représentations auprès du ministère de la Justice pour démontrer l'urgent besoin d'augmenter ses ressources. Ses efforts portent

fruit lorsqu'au mois d'avril 2012, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* est modifiée pour, notamment, faire passer de 270 à 290 le nombre de juges et de 8 à 12 le nombre de juges coordonnateurs adjoints. De plus, les juges de paix magistrats passent alors de 33 à 36.

En 2012, la Cour du Québec publie sa Vision triennale, résultat d'une réflexion commune sur sa mission, ses objectifs à court, moyen et long termes et les moyens pour les atteindre. Cette Vision, nous l'avons voulue « branchée » sur les besoins et les attentes de la société dans laquelle évolue la Cour. Elle est composée d'actions concrètes, dans chacun des champs de compétence de la Cour, toutes destinées à améliorer notre efficacité comme tribunal de première instance.

Plusieurs de ces projets vont déjà bon train et je vous invite à parcourir le dernier Rapport public de la Cour du Québec sur son site Internet afin d'en constater l'avancement. Vous pourrez prolonger votre visite en consultant le compte Twitter de la Cour pour connaître les actualités plus récentes la concernant.

Ces projets et activités impliquent régulièrement la collaboration du Barreau du Québec et des barreaux de section. Chaque fois qu'elle en a l'occasion, la Cour réaffirme d'ailleurs sa croyance ferme en la nécessité de miser sur la communication, la concertation et la collaboration pour arriver à des résultats tangibles, plutôt que de travailler en silo.

Les protocoles de gestion hâtive de l'instance en matière civile conclus avec plusieurs barreaux; le projet de recherche en cours au sujet de la conférence de règlement à l'amiable comme outil d'accès à la justice; la Table de concertation en matière de petites créances; les missions dans le Nord auxquelles la Cour a participé avec le Barreau du Québec et le Barreau de l'Abitibi–Témiscamingue; l'entente pour un projet pilote d'interrogatoire au préalable en matière criminelle conclue avec le Barreau de l'Outaouais sont des exemples d'actions positives qui ont profité d'une excellente synergie entre des acteurs engagés du système judiciaire.

Cette collaboration est d'autant plus précieuse que nous devrons bientôt travailler avec un nouveau Code de procédure civile par lequel la participation de tous les intervenants sera sollicitée pour tendre davantage vers une justice plus rapide et moins coûteuse.

Sur la scène nationale, la Cour du Québec a toujours été bien représentée au sein du Conseil canadien des juges en chef. Comme nouvelle présidente de ce Conseil, je compte bien continuer à stimuler des échanges fructueux entre les membres, discussions qui sont autant d'occasions de mettre à profit notre expérience collective, de partager nos « meilleures pratiques » et d'aborder des problématiques communes.

En effet, en prenant connaissance de ce qui se fait ailleurs, on constate souvent que les solutions n'ont pas toujours à être créées de toutes pièces! D'où l'importance de maintenir des liens avec des partenaires inspirés et inspirants d'ici et d'ailleurs puisque, plus que jamais, l'heure est à l'action et à la recherche de solutions.

La Cour d'appel et la Cour supérieure comptent bien sûr parmi ces précieux partenaires avec lesquels la Cour du Québec entretient une étroite et profitable relation.

*****

En 2013, la Cour du Québec, c'est 290 juges et 36 juges de paix magistrats présents sur l'ensemble du territoire qui entendent, dans la centaine de salles d'audience ouvertes chaque jour, des citoyens qui en sont souvent à leur premier passage devant une cour de justice. Des juges aux connaissances étendues et dont les responsabilités sont lourdes, mais qui sont d'abord des êtres humains, ouverts, impartiaux, indépendants et intègres et qui se démarquent par leur sentiment d'appartenance et leur passion à rendre une justice de qualité et respectueuse des justiciables.

Au quotidien, la direction de la Cour du Québec compte aussi sur une équipe dynamique de 10 juges coordonnateurs et 12 juges coordonnateurs adjoints qui voient à la gestion des activités de la Cour dans leur région et participent à l'élaboration des orientations et des pratiques de la Cour, en s'appuyant sur l'expertise des juges et en considérant les besoins propres à leur région.

La Cour ne cesse de s'enrichir de l'expérience de celles et ceux qui l'ont bâtie et de l'enthousiasme des nouveaux membres qui sont fiers d'en faire partie. Chaque jour, depuis près de quatre ans maintenant, je me sens privilégiée de diriger une Cour moderne et bien structurée, composée de ressources humaines extraordinaires (juges, juges de paix magistrats, juges municipaux, juristes, recherchistes, techniciens et techniciennes, analystes, adjoints et adjointes, etc.), dévouées et engagées, prêtes à se lancer dans de nouveaux projets, à innover, bref…à évoluer avec la société!

Joyeux anniversaire, chère Cour du Québec!

Élizabeth Corte
Juge en chef
31 août 2013